LOA avec irrégularités

Par ciem227

Bonjour, mon épouse avait pris un véhicule Peugeot en LOA en avril 2018. Vu son âge et pbs de santé, assurance "décès" inopérante.
Elle est décédée en juin 2019 et après les Pompes Funèbres je suis passé au vendeur GEMY (filiale Peugeot). Là il m'a été dit "pas d'assurance vous devez garder le véhicule" ..; or j'en ai un et je dis "pourquoi assurer des loyers sur plusieurs années" "? Si on loue un appartement et que l'on décède, on ne peut obliger quelqu'un d'autre à garder le logement , si on est déjà logé. Réponse du vendeur "mais avec les automobiles ce n'est pas pareil".
je dis OK mais alors vous me changez le contrat et le mettez à mon nom".
La société de crédit CREDIPAR est représenté sur place par GEMY qui me dit "difficile et compliqué"? Un représentant CREDIPAR vient le jeudi mais ... difficile à le joindre. Et le temps passe et en dehors des prélèvements rien ne se passe.
sauf que j'ai une amende et comme 208 au nom de CREDIPAR puis mon épouse, retard pour la recevoir. Je la règle et envoie une lettre explicative.
Et là surprise : contact avec le Ministère Public de Rennes qui me dit "GEMY vous a mis dans l'illégalité en ne changeant ni le contrat ni la carte grise!
Je réclame donc des explications et là partie de ping pong entre GEMY et CREDIPAR.
Sans réponse claire j'écris à M. TAVARES patron de Peugeot. Il délègue le pb à un monsieur qui se dit être le "médiateur" entre les 3 unités PEUGEOT (les automobiles) - GEMY (le vendeur) et PSA FINANCES dont CREDIPAR! Et je vous ferai part d'une proposition.
sauf que 15 jours après, CREDIPAR m'envoie une lettre qui me dit :" vous avez signé un contrat donc il doit être respecté".
Sauf que ce courrier indique que GEMY Toulon aurait dû me proposer aussi :
- passage du contrat à une autre personne,
- permission de vendre le véhicule et de donner à GEMY le montant de reprise.
- remise du véhicule à GEMY qui le vend aux Domaines et en fonction de l'argent récupéré, soit on me donne le surplus soit je dois donner le manque à gagner pour GEMY.

Ainsi donc, non seulement GEMY a "oublié" de me signaler toutes les options possibles et a en plus abusé de mon état de faiblesse (le jour du décès de mon épouse, pas de condoléances présentées ensuite ... à fin août).

Bien entendu pas content de cet état de fait et je le dis au "médiateur".
Il me propose 2 bons de 250 euro pour des achats en concession en cas de garde du véhicule et 1.000 euro de réduction si j'achetais un nouveau véhicule!
Vues les promo de tous les constructeurs je lui dis combien cela est dérisoire et indigne.

Finalement, suite à un courrier qui précise mon manque à gagner (plus de 5.000 euro de loyers indus, et 2 ans d'assurance donc 1.000 euro), le directeur du service clientèle me propose environ 1.000 euro de réduction sur le prix de rachat.

J'écris à nouveau à M. TAVARES et ma proposition de faire baisser la valeur d'acquisition à 8.000 euro et même à 7.000 (ce qui est une meilleure prise en compte de mon dol) et pas de réponse.
Le contrat de MON EPOUSE - DECEDEE le 19 JUIN 2019 arrive à échéance le 21 mai et à cette date je dois restituer le véhicule ou le racheter, à près de 11.000 euro.

Comment faire pour obtenir la réparation du dol : loyers abusifs, manque d'information des autres solutions possibles, et abus de faiblesse manifeste.
Sans oublier le fait que l'on me fait toujours conduire avec la carte grise d'une personne décédée et ce malgré toutes mes démarches envers GEMY et CREDIPAR pour avoir le changement à mon nom,.

Merci d'avance à tous.

Par ESP

Bonjour
Je compatis, il est vrai que crédit ou LOA sans assurance se révèle parfois source de problèmes.

Comment faire pour obtenir la réparation du dol : loyers abusifs, manque d'information des autres solutions possibles, et abus de faiblesse manifeste.

Cela fait beaucoup de chose et si vous êtes victime d'un abus de faiblesse, le plus efficace est de prendre un avocat.

Par ciem227

Merci beaucoup. J'ai tenté de voir si possible de s'arranger avec eux mais ...
je pense donc que je vais contacter un avocat.
Quelle doit être sa spécialité? Consommation?
Bonne journée et semaine.

Par ESP

C'est cela, vous avez la possibilités de contacter le barreau local et vous avez aussi des liens sur le site (voir à votre droite).